

ATLANTIC
BUSINESS INTERNATIONAL



RAPPORT DE GESTION 2022



SOMMAIRE

I. ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

I-1. CONJONCTURE INTERNATIONALE

I-2. AFRIQUE SUBSAHARIENNE

I-3. ZOOM SUR LA ZONE UEMOA

II. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS D'ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL

II-1 CHIFFRES CLÉS

II-2 ÉVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE

III. FAITS MARQUANTS

III-1. ENGAGEMENT ENVERS LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

III-2. SEGMENT ENTREPRISES

III-3. SEGMENT RETAIL

IV. COMPTES

IV-1. ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI), S.A.

IV-2. ANNEXE

I- ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

I-1. CONJONCTURE INTERNATIONALE

Monde

L'économie mondiale, déjà fragilisée par la pandémie de la Covid-19 et une reprise timide en 2021, aura été confrontée au cours de l'année 2022 à plusieurs chocs, avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, l'exacerbation des tensions inflationnistes (flambée des prix des produits alimentaires et de l'énergie), le maintien des restrictions sanitaires en Chine (politique zéro-Covid) et la persistance des ruptures des chaînes d'approvisionnement.

La croissance du PIB mondial aurait sensiblement ralenti en 2022, atteignant 3,2% (Vs. 6,0% en 2021), selon le FMI. En Zone Euro, une décélération marquée du rythme de croissance de l'économie aura été enregistrée (PIB estimé en hausse de 3,1% en 2022, contre 5,2% en 2021), ébranlée par la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine. Aux Etats-Unis, l'activité économique s'est sensiblement affaiblie (PIB estimé en hausse limitée de 1,6% en 2022, après 5,7% en 2021), impactée par une contraction des dépenses, en particulier

les investissements résidentiels. Pour les pays émergents & en développement, la croissance est estimée en ralentissement à 3,7% en 2022 (Vs. 6,6% en 2021), avec des révisions à la baisse pour la Chine à +3,2% en 2022 (Vs. +8,1% en 2021), sur fond particulièrement d'aggravation de la crise du marché immobilier et de maintien tout au long de l'année 2022 des restrictions sanitaires anti-Covid.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE

Croissance du PIB réel (en%)	2020	2021	2022
Monde	-3,1	6,0	3,2
Zone Euro	-3,4	5,2	3,1
Allemagne	-4,6	2,6	1,5
France	-7,9	6,8	2,5
Etats-Unis	-3,4	5,7	1,6
Japon	-4,5	1,7	1,6
Royaume-Uni	-9,3	7,4	3,6
Emergents & en développement	-2,0	6,6	3,7
Chine	2,2	8,1	3,2
Russie	-2,7	4,7	-3,4
Inde	-6,6	8,7	6,8

Source : FMI

► Politique monétaire :

Cycle de relèvement par la FED de ses taux d'intérêt directeurs à compter de la mi-mars 2022 pour les ramener à 4,50% au 14 décembre, avec le déclenchement courant 2022 d'un processus progressif de réduction de son bilan qui s'est rapproché à fin avril 2022 des 9 000 MMUSD. Notons, également, l'enclenchement par la BCE d'un mouvement de hausse des taux à compter du mois de juillet 2022, les situant à 2,50% au 15 décembre 2022, avec l'objectif de réduire à partir du début 2023 la taille de son bilan colossal qui s'élève à environ 8 500 MMEUR ;

► Taux d'inflation :

Maintien des pressions inflationnistes en Zone Euro, avec un taux d'inflation annuel qui s'est établi à 10,1% en novembre 2022 (Vs. 10,6% en octobre 2022 et 4,9% un an plus tôt). Aux Etats-Unis, l'indice CPI d'inflation annuel s'est affiché à 7,1% en novembre 2022 (Vs. 7,7% en octobre 2022 et 6,8% en novembre 2021) ;

► Marché de change :

Sur l'ensemble de l'année 2022, l'Euro est ressorti en retrait de 5,90% face à l'USD par rapport

à fin 2021, pour s'établir à 1,0703 (avec un plus bas à 0,9540 atteint le 27 septembre 2022), dans un marché de change international orienté par une montée de l'aversion au risque et de différentiel de taux directeurs favorable à l'USD ;

► Taux de chômage :

Il s'est établi à 6,5% en novembre 2022 en Zone Euro (au même niveau par rapport à octobre) et à 3,5% aux Etats-Unis en décembre 2022 (Vs. 3,9% en 2021) ;

► Pétrole :

Durant l'année 2022, les cours pétroliers ont emprunté une tendance globalement haussière (+6,71% pour le WTI à 80,26 USD/baril, avec un plus haut annuel à 123,70 USD/baril, et +10,45% pour le Brent à 85,91 USD/baril, avec un plus haut annuel à 127,98 USD/baril) ;

► Gaz naturel :

Accentuation des tensions sur le marché mondial du gaz naturel en 2022, particulièrement au cours du T3-2022, avec des prix atteignant près de 290 USD/MWh, avant de refluer sensiblement en fin d'année, sous

l'effet d'une douceur hors norme des températures en Europe, du reflux de l'activité industrielle et du niveau très élevé des stockages de gaz européens ;

► Blé :

Les cours de la céréale à paille ont nettement augmenté en cours d'année avant de terminer 2022 en légère hausse de 2,73% à 7,91 USD/Boisseau, avec un plus haut annuel à 14,25 USD/Boisseau atteint le 07 mars 2022 ;

► Marché Actions :

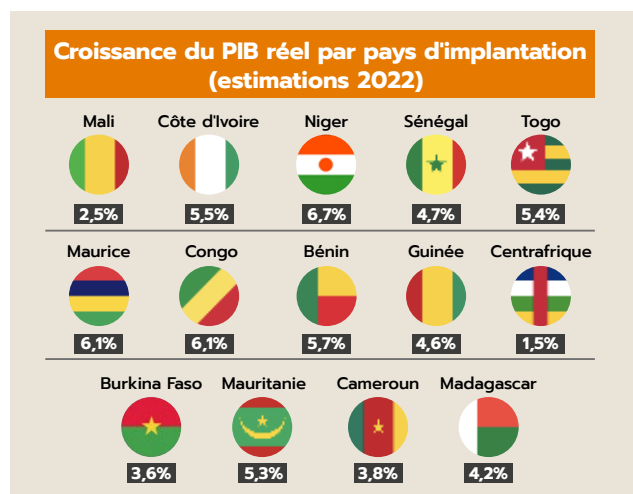
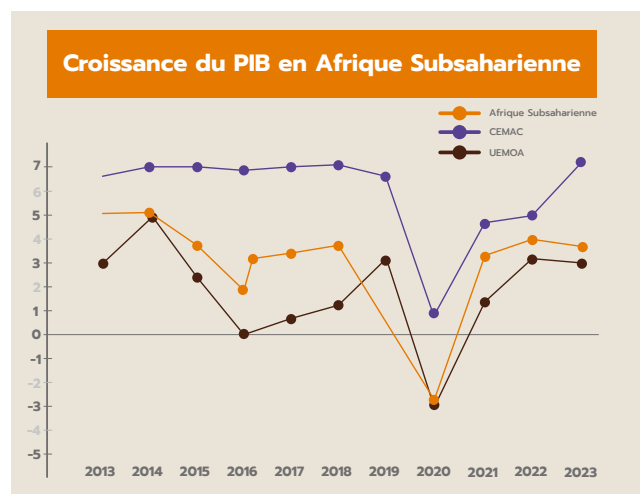
Dégingolade des marchés boursiers à travers le monde en 2022, après une année 2021 record, sur fond de resserrement des politiques monétaires par les principales banques centrales à travers le monde et des anticipations d'un sensible ralentissement de l'économie mondiale ;

► Commerce mondial :

Sensible révision à la baisse par l'OMC de son estimation de croissance du volume du commerce mondial (biens & services) en 2022, la situant entre 2,4% et 3% (Vs. 10,1% en 2021), en raison principalement de la persistance du conflit en Ukraine.

I-2. AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Après avoir rebondi en 2021, la reprise de l'activité économique en Afrique Subsaharienne a connu un coup d'arrêt en 2022, plombée par la décélération de la demande internationale, la hausse spectaculaire de l'inflation mondiale et le resserrement des conditions financières mondiales. Dans l'ensemble, le PIB de la région se serait établi en progression modérée de 3,6% en 2022 (Vs. 4,7% en 2021).



Source : FMI

I-3. ZOOM SUR LA ZONE UEMOA

Une activité économique résiliente malgré les défis mondiaux

En 2022, la zone de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a fait preuve d'une résilience remarquable face à la conjoncture économique mondiale, marquée par la guerre en Ukraine et les impacts de l'invasion Russe. Malgré le durcissement des conditions financières à l'échelle globale, les pays de la zone UEMOA ont maintenu une croissance économique positive.

La production industrielle de la zone UEMOA a enregistré une croissance annuelle de +9,5% à fin octobre 2022. Les services marchands et financiers ont connu une hausse respective de 6,8% et 14,7%. L'économie a conservé son élan en dépit d'une inflation persistante avec un taux à +8,0% en novembre 2022, après une réalisation de +8,4% un mois auparavant.

Le PIB de l'UEMOA affiche une

prévision de croissance de 5,7% du PIB en 2022 et à 6,6% en 2023.

Les prévisions par pays pour 2022 sont les suivantes : Bénin (+6,1%), Burkina Faso (+4,9%), Côte d'Ivoire (+6,4%), Guinée-Bissau (+4,8%), Mali (+3,8%), Niger (+5,7%), Sénégal (+5,7%) et Togo (+5,7%).

Le comité de politique Monétaire de la BCEAO a noté une légère augmentation des taux d'intérêt suite à l'ajustement des taux directeurs.

Les banques de l'UEMOA ont bénéficié de taux de refinancement au plancher de 2,5% depuis septembre 2022.

Les taux d'intérêt interbancaires ont légèrement augmenté, s'établissant à 2,97% contre 2,62% au trimestre précédent.

Les taux d'intérêt des crédits aux clients se sont situés à 6,51% pour le troisième trimestre 2022, marquant une légère hausse par rapport au trimestre antérieur. L'encours des crédits à l'économie a augmenté de 16,5% sur un an à fin septembre 2022.

Le taux d'inflation est ressorti à 7,5% en 2022, principalement dû à la hausse des prix des produits alimentaires et du transport.

La proportion des produits ayant connu des hausses significatives est passée de 45,2% en juin 2022 à 52,4% en septembre 2022.

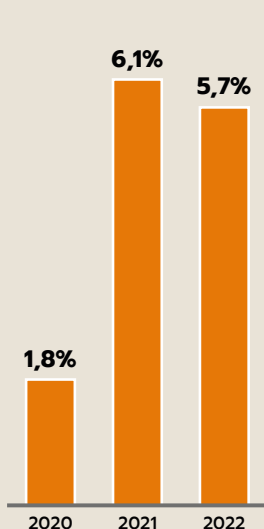
Le Comité de la Politique Monétaire prévoit que l'inflation restera élevée (supérieure à 3%) mais devrait entamer une tendance à la baisse dès le quatrième trimestre, grâce à une normalisation de la politique monétaire, une augmentation de la production agricole et une détente des prix mondiaux des matières premières.

Cependant, les prévisions d'inflation sont assorties de risques globalement haussiers.

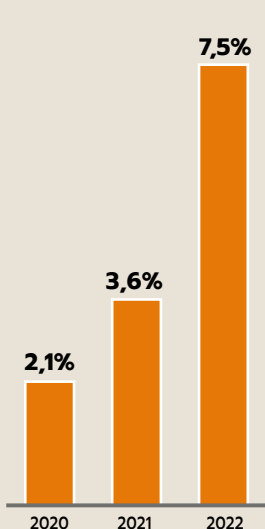
Au regard de ces risques inflationnistes et l'évolution des niveaux de réserves de change, la BCEAO a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base pour mieux ancrer les anticipations d'inflation et préserver la stabilité monétaire.

ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

CROISSANCE DU PIB



INFLATION



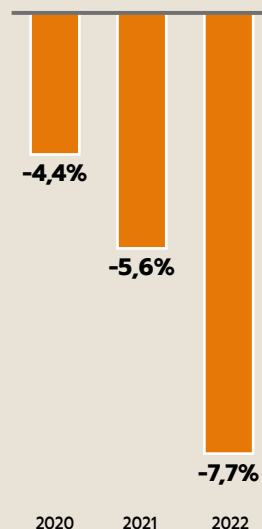
INVESTISSEMENT

(en % du PIB)



BALANCE COURANTE

(en % du PIB)



Source : FMI

II- ACTIVITÉS ET RÉSULTATS D'ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL

Présentation Atlantic Business International

Atantic Business International (ABI), est la holding de participation subsaharienne du Groupe panafricain Banque Centrale Populaire (BCP). En tant qu'actionnaire de référence, la BCP détient 79,83 % des parts dans ABI.

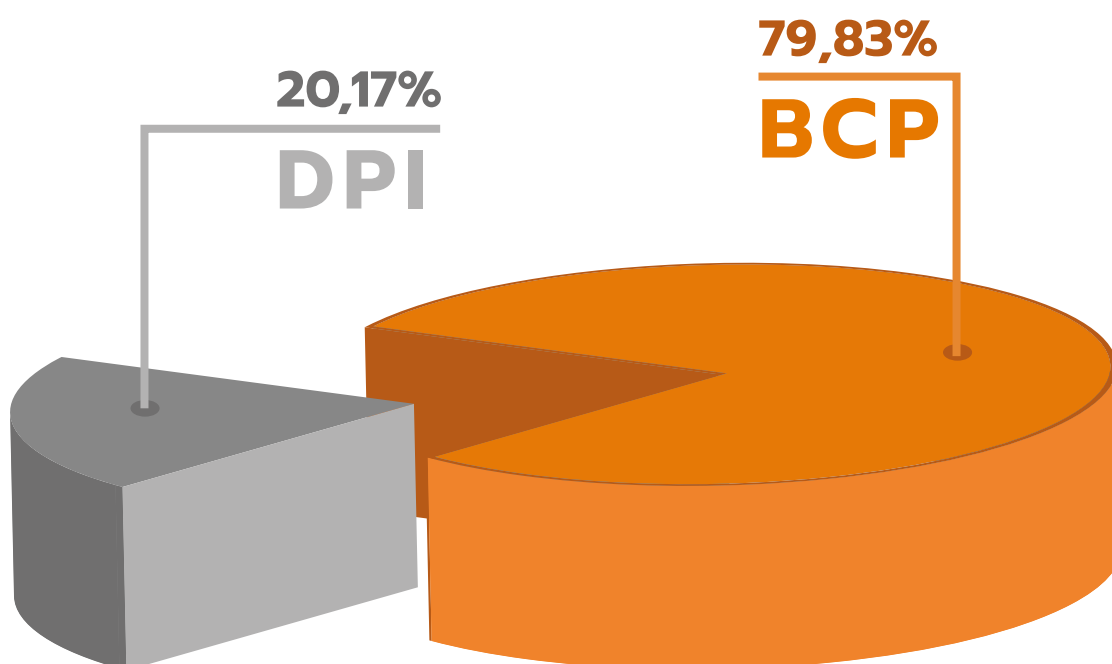
La présence d'ABI s'étend sur les huit pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), ainsi qu'en Guinée et en République Centrafricaine. Atlantic Business International est classée parmi les cinq principaux Groupes financiers de la région. Elle occupe cette position de premier plan grâce à

la performance de ses banques commerciales, ses compagnies d'assurances et ses filiales spécialisées.

ABI capitalise sur le modèle de banque universelle et multiservices de la BCP au Maroc, mobilisant ses 2 500 collaborateurs pour stimuler son développement. Ainsi, ABI met cette dynamique au service de ses clients, en offrant des solutions innovantes, compétitives et adaptées à chaque marché. En 2022, ABI a joué un rôle majeur dans la concrétisation des objectifs du Groupe BCP, visant à construire le premier Groupe panafricain, ancré localement et solidaire.



Structure du capital au 31 décembre 2022



Organigramme



II-1. CHIFFRES CLÉS

Performance financière en 2022

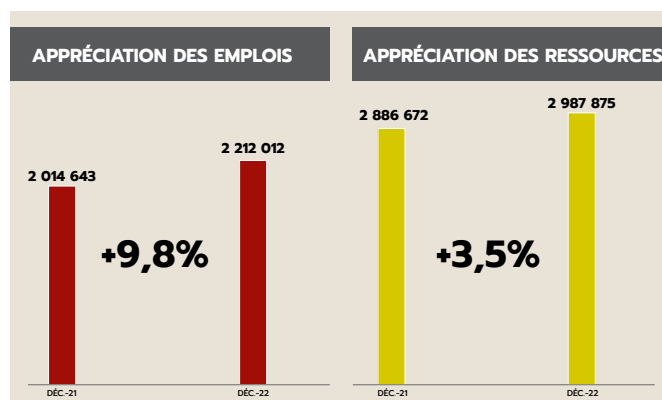
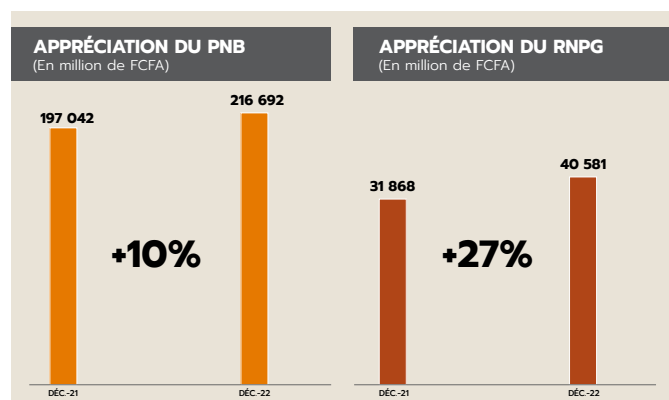
En 2022, Atlantic Business International (ABI) a maintenu sa position parmi les cinq principaux groupes bancaires régionaux, avec une part de marché de 6,9% en termes de ressources, soutenue par des résultats solides.

Le résultat net consolidé du Groupe s'est établi à 40,6 milliards de FCFA, enregistrant une augmentation notable de 27% par rapport à l'exercice précédent, où il était de 31,9 milliards de FCFA.

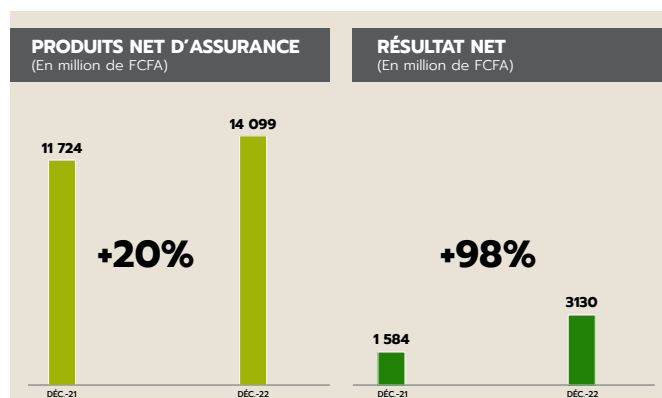
Cette croissance significative découle principalement de la solide performance du Produit Net Bancaire (PNB), en progression de 10%, et de la maîtrise des charges d'exploitation, qui ont connu une hausse modérée de 2%.

Au niveau des Assurances, la croissance du chiffre d'affaires de 13%, portée par toutes les compagnies d'ABI, combinée à la baisse de la sinistralité (-17%), essentiellement dans la branche Non Vie, a permis d'améliorer le Produit Net d'Assurance (PNA), en progression de 20%.

BANQUES	EN MILLIONS DE FCFA	
CRÉDITS DISTRIBUÉS	2 212 012	+9,8%
APPRÉCIATION DES RESSOURCES	2 987 875	+3,5%
PRODUIT NET BANCAIRE	216 692	+10%
TOTAL BILAN	4 451 585	+8%



ASSURANCES	EN MILLIONS DE FCFA	
PRODUIT NET D'ASSURANCE	14 099	20%
RÉSULTAT NET	3 130	+98%



II-2. ÉVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire (PNB) a enregistré une croissance notable de 10% au cours de l'année écoulée. Cette augmentation significative a été largement alimentée par les commissions, notamment les frais de tenue de compte (+0,5 milliard de dollars), les frais de packages (+0,8 milliard de dollars) et les commissions de bancassurance (+0,2 milliard de dollars).

Cette progression du PNB est portée d'une part par le segment Retail avec une augmentation de 9% des dépôts, en ligne avec la stratégie de collecte de ressources. En effet, les comptes chèques ont augmenté de 47 milliards de dollars (+8%) et les comptes d'épargne de 40 milliards de dollars (+9%). Cette dynamique a contribué

à améliorer la structure des dépôts, faisant passer la part des ressources rémunérées de 54,8% en décembre 2021 à 54,3% à la fin de décembre 2022.

D'autre part, le segment Corporate a également enregistré une croissance, avec une augmentation de 3% des dépôts, soit 57 milliards de dollars. Cette croissance est conforme à la politique de collecte de ressources, qui vise à réduire les dépôts très coûteux en faveur des dépôts faiblement ou non rémunérés.

En ce qui concerne les créances clientèles, elles ont connu une progression de 10% par rapport à décembre 2021 et représentent désormais 49% du bilan à la fin de décembre 2022.



III- FAITS MARQUANTS

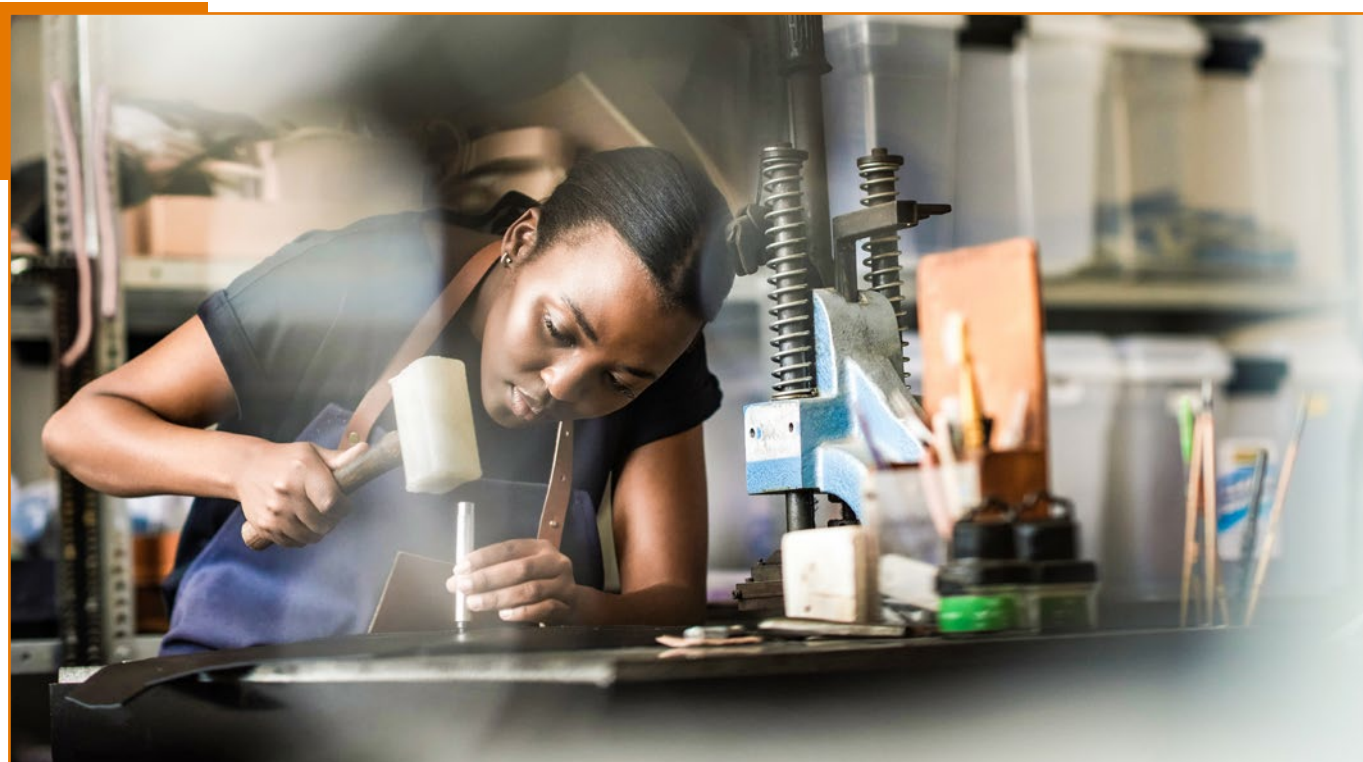
III-1. ENGAGEMENT ENVERS LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

En 2022, ABI a manifesté un engagement soutenu en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), en réalisant des actions citoyennes à fort impact, alignées sur les principes de développement durable et de progrès social. Cet engagement est structuré autour de quatre axes principaux à savoir : le développement social, le soutien à l'entrepreneuriat, la préservation de l'environnement et la promotion de la culture.

Concrètement, ces actions se sont traduites par divers projets significatifs tels que, la construction et l'équipement d'infrastructures scolaires, la réhabilitation de salles de classe avec des matériaux durables et un équipement complet, ainsi que la création d'installations sanitaires dans plusieurs écoles. En outre, des instituts de santé ont bénéficié de l'apport de dispositifs médicaux de pointe pour améliorer la qualité des soins des patients. L'ensemble de ces initiatives a renforcé l'ancrage local du Groupe et a confirmé son engagement aux côtés des autorités publiques des pays où il opère.



III-2. SEGMENT ENTREPRISES



En 2022, ABI a intensifié son engagement dans le projet SENINKELA, contribuant ainsi à l'enrôlement de 119 nouveaux producteurs de maïs et à la création de 08 coopératives selon le modèle opérationnel d'AGRIPAY. De plus, l'enrôlement de 17 coopératives avec un total de 3 750 producteurs a été formalisé, au Mali et au Burkina Faso respectivement.

Au cours de la même période, ABI a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie pour les PME en partenariat avec la SFI. Cette stratégie a été déployée dans trois filiales pilotes notamment la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Sénégal. Les réalisations ont inclus des activités préparatoires pour le lancement de la campagne, y compris des tests effectués sur des demandes de clients, la finalisation de la campagne de communication, ainsi que la mise en place de formations programmées en décembre 2022.

Par ailleurs, l'année écoulée a été marquée par la continuation de nouveaux projets, notamment les «Lots 1 et 2» de ANET Corporate. Ces projets visent à enrichir l'offre de services aux entreprises de Banque Atlantique, en incluant des fonctionnalités telles que le traitement des virements compensation SICA et RTGS, la validation des opérations sensibles par SMS et/ou e-mail, la gestion des virements permanents, la sécurisation des opérations, ainsi que la fixation de limites par transaction. Ces améliorations sont déployées dans un périmètre couvrant cinq filiales.

BANQUE ATLANTIQUE
GRANDIR. ENSEMBLE.





ANET BUSINESS
SOLUTION E-BANKING
POUR VOTRE ENTREPRISE

- TRANSFERTS ✓
- VIREMENTS ✓
- CONSULTATIONS DE SOLDE ✓
- EXTRACTIONS DE RELEVÉS BANCAIRES ✓



WWW.BANQUEATLANTIQUE.NET

MEMBRE DU GROUPE BCP

III-3 SEGMENT RETAIL

BANQUE ATLANTIQUE
GRANDIR. ENSEMBLE.

CARTE CLUB ÉLITE
ACCÉDEZ AU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DU CLUB ÉLITE

ACCÈS PERSONNALISÉ À L'ESPACE PATRIMONIAL
PRISE EN CHARGE PRIORITAIRE DANS LE RÉSEAU
INVITATIONS AUX ACTIVITÉS DU CLUB ÉLITE

www.BANQUEATLANTIQUE.NET MEMBRE DU GROUPE BCP

Au cours de l'exercice précédent, ABI a maintenu sa dynamique d'amélioration continue de son offre numérique. Cette initiative a été concrétisée par l'enrichissement de l'offre numérique de BIA Niger, marquée par le lancement d'une nouvelle application mobile destinée aux clients particuliers et professionnels. De plus, une campagne de promotion des services transactionnels a été lancée avec succès en Côte d'Ivoire et au Sénégal, ce qui a entraîné une augmentation notable de l'utilisation des canaux numériques parmi la clientèle des particuliers.

Parallèlement au développement numérique, ABI a également continué à reconfigurer son réseau d'agences. Six projets d'agences ont été concrétisés, portant ainsi le réseau à 212 agences. De plus, le réseau de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) hors site a été étendu à 46 emplacements à travers toutes les filiales ABI. La relance de l'activité Atlantique Cash a également été réalisée avec succès, grâce à un réseau fonctionnel de 50 points de vente, dont 27 au Sénégal, 13 en Côte d'Ivoire et 10 au Mali.

En outre, ABI a accordé une attention particulière à la satisfaction des clients patrimoniaux. Cela s'est traduit par le lancement d'Atlantic Priority et de la carte

Club Élite dans les filiales BACI, BABN et BIAN. Ces offres visent à offrir un traitement privilégié à la clientèle haut de gamme. Pour renforcer ces déploiements, ABI a organisé des sessions de webinaires à l'attention du top management ainsi que des premiers acteurs impliqués dans la prise en charge des clients haut de gamme.

En 2022, ABI a également axé ses efforts sur l'accompagnement de ses filiales. Cela a inclus l'organisation du séminaire Retail en mars, visant à fédérer les équipes autour d'objectifs de développement communs et à partager les meilleures pratiques au sein du Groupe. De plus, des missions de redynamisation du Retail ont été envoyées dans plusieurs filiales pour renforcer leurs performances.

ATLANTIQUE CASH

BANQUE ATLANTIQUE
GRANDIR. ENSEMBLE.

ATLANTIQUE CASH
PRÈS DE CHEZ VOUS
TOUS VOS SERVICES BANCAIRES*
DISPONIBLES JUSQU'À 18 HEURES

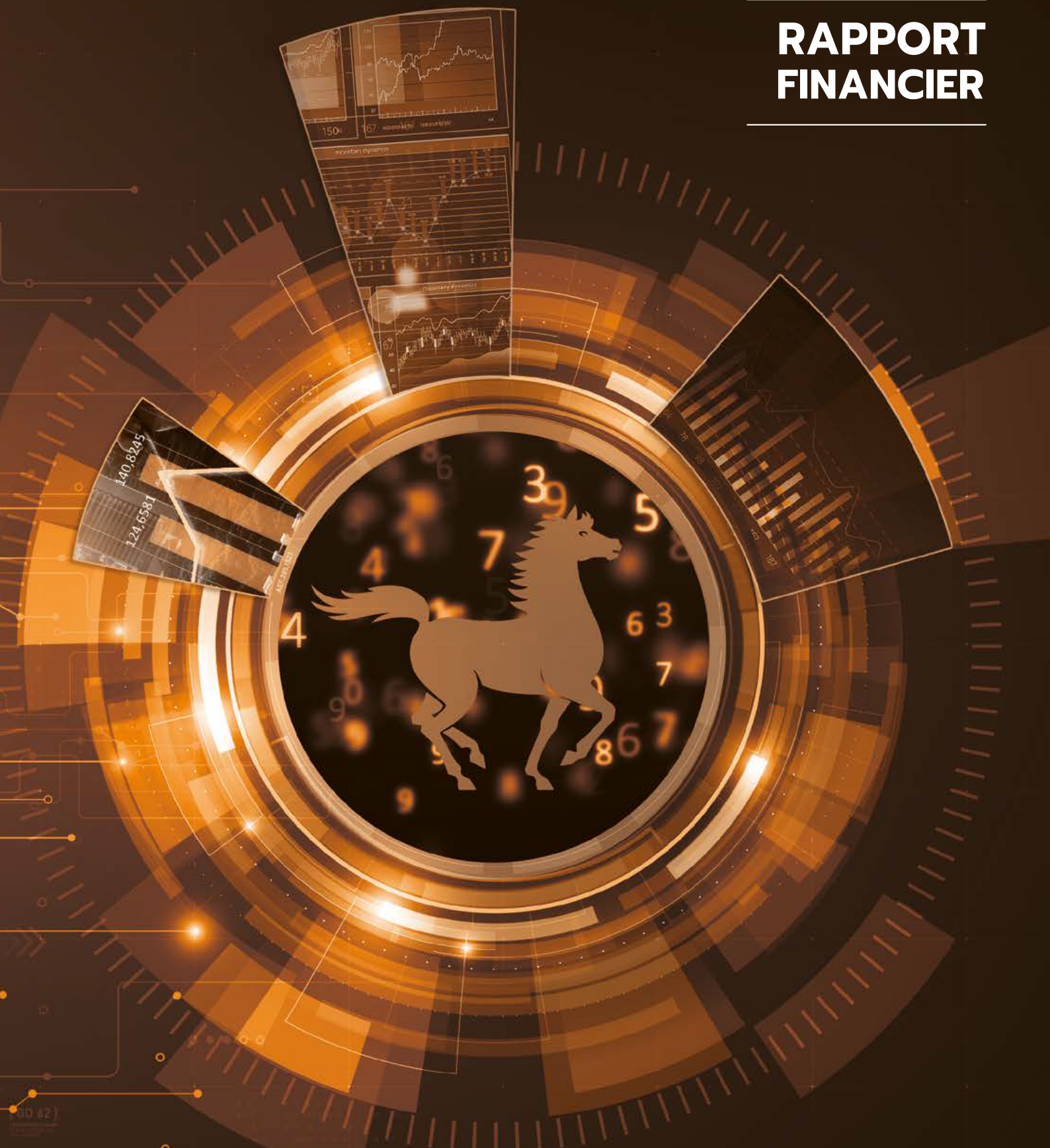
DÉPÔT DE DOSSIER D'OUVERTURE DE COMPTE
VERSEMENTS D'ESPÈCES
PAIEMENT DE PRIMES D'ASSURANCES
TRANSFERT D'ARGENT

www.BANQUEATLANTIQUE.NET MEMBRE DU GROUPE BCP

**ATLANTIC
BUSINESS INTERNATIONAL**



**RAPPORT
FINANCIER**



IV- COMPTES

IV-1. ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels consolidés

États financiers annuels consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Actionnaires de la Société Atlantic Business International, S.A. (ABI)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur :

- ▶ l'audit des états financiers annuels consolidés de la Société ABI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire.

1. Audit des états financiers annuels consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2022 de la Société ABI, comprenant le bilan et le hors-bilan consolidés, le compte de résultat consolidé, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie ainsi que des notes annexes aux états financiers annuels consolidés.

À notre avis, les états financiers annuels consolidés sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'instruction N° 33-11-2016 relative aux états financiers sous une forme consolidée et émise par la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N° 01/2017 /CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société Atlantic Business International, S.A. (ABI) conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017

/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d' Administration et du Comité d' Audit relatives aux états financiers annuels consolidés

Les états financiers annuels consolidés ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 février 2023.

Le Conseil d' Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels consolidés conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA et par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels consolidés, il incombe au Conseil d' Administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d' Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

2. Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels consolidés et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels consolidés), des documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et du projet de textes de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration du 21 février 2023, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur

la situation financière et les états financiers annuels consolidés, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

En application de la loi, nous vous signalons que contrairement aux dispositions de l'article 525 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, notre rapport n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai légal de quinze (15) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, les éléments nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.



Elvis D'Oliveira
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

IV-2. ANNEXE

1- Exposé des responsabilités des Commissaires Aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés

Annexe 1 portant responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- ▶ aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et ;
- ▶ aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- ▶ nous nous conformons au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- ▶ nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- ▶ nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- ▶ nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- ▶ nous fournissons également au Conseil d'Administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de

l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne de la Société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant. au Conseil d'Administration ;
- ▶ nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ▶ nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinentes pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- ▶ nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- ▶ nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant. du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- ▶ nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- ▶ nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public, les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- ▶ nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

2- États financiers annuels consolidés au 31 décembre 2022

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF					
POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS		MONTANTS NETS	
		31/12/2021	31/12/2022	VAR	%
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	273 028	332 061	59 033	22%
2	PRETS ET CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILES	174 170	279 747	105 578	61%
3	PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	2 014 643	2 212 012	197 369	10%
4	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 316 652	1 310 767	-5 886	0%
5	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	40 052	10 728	-29 324	-73%
6	ACTIFS D'IMPÔTS DIFFERE	9 132	7 980	-1 152	-13%
7	COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	118 516	105 419	-13 097	-11%
8	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	52 226	52 880	655	1%
9	AUTRES PARTICIPATIONS	4 138	11 343	7 205	174%
10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 540	8 765	-775	-8%
11	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	104 698	107 574	2 875	3%
12	ECARTS D'ACQUISITION	17 681	12 310	-5 371	-30%
	TOTAL DE L'ACTIF	4 134 477	4 451 585	317 109	+8%

PASSIF					
POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS		MONTANTS NETS	
		31/12/2021	31/12/2022	VAR	%
1	BANQUES CENTRALES, CCP	111	3	-108	-97%
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	624 306	809 385	185 079	30%
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	2 886 672	2 987 875	101 203	4%
4	DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE	-	9 600	9 600	
5	PASSIFS D'IMPÔTS DIFFERE	157	157	-	0%
6	COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	179 907	154 469	-25 438	-14%
7	ECARTS D'ACQUISITION	394	209	-185	-47%
8	PROVISIONS	38 224	43 782	5 558	15%
9	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	1	15	14	1867%
10	CAPITAUX PROPRES	404 705	446 090	41 385	10%
11	CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	340 231	375 186	34 955	10%
12	CAPITAL ET PRIMES LIEES	226 166	226 166	-	0%
13	RESERVES CONSOLIDEES	82 197	108 439	26 241	32%
14	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	31 868	40 581	8 713	27%
15	INTERÊTS MINORITAIRES	64 474	70 905	6 430	10%
	TOTAL DU PASSIF	4 134 477	4 451 585	317 109	8%

HORS BILAN

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2021	31/12/2022
	ENGAGEMENTS DONNES	387 477	394 152
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	156 336	173 950
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE	231 142	220 202
2	ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
5	ENGAGEMENTS RECUS	5 564 212	6 933 472
6	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	6 999	7 000
7	ENGAGEMENT DE GARANTIE	5 557 213	6 926 472
8	ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS		VAR	%
		31/12/2021	31/12/2022		
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	209 540	221 317	11 777	6%
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-80 704	-76 707	3 998	-5%
3	COMMISSIONS (PRODUITS)	63 680	72 719	9 038	14%
4	COMMISSIONS (CHARGES)	-8 244	-9 045	-801	10%
5	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	9 931	11 787	1 857	19%
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	8 904	5 142	- 3 762	-42%
7	PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	11 570	12 091	521	5%
8	CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	-17 635	-20 613	-2 978	17%
9	PRODUIT NET BANCAIRE	197 042	216 692	19 651	10%
10	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-
11	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-117 494	-120 337	-2 843	2%
12	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-17 120	-16 937	183	-1%
13	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	62 427	79 419	16 992	27%
14	COÛT DU RISQUE	-19 821	-28 423	-8 602	43%
15	RESULTAT D'EXPLOITATION	42 605	50 996	8 390	20%
16	QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	370	1 675	1 305	353%
17	GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	661	1 130	469	71%
18	RESULTAT AVANT IMPÔT	43 636	53 801	10 165	23%
19	IMPÔTS SUR LES BENEFICES	-3 946	-5 020	-1 074	27%
20	RESULTAT NET	39 690	48 781	9 090	23%
21	INTERÊTS MINORITAIRES	7 822	8 199	377	5%
22	RESULTAT NET PART DU GROUPE	31 868	40 581	8 713	27%

**ATLANTIC
BUSINESS INTERNATIONAL**

